

University of Waterloo
Département d'études françaises
FR 471
Francophone Literatures in Canada
Les filles dans la littérature québécoise contemporaine
Automne 2018
TTh 2:30-3:50
HH 227

Coordonnées

Professeure: Élise Lepage

Bureau: ML 330

Téléphone: 519-888-4567, poste 33593

Heures de consultation: le mardi et jeudi de 13h à 14h, le vendredi de 9h30 à 12h et sur rendez-vous

Courriel: elepage@uwaterloo.ca

Prérequis

FR 276 et FR197/296 ou FR297

Description

Ce cours propose un questionnement sur les représentations de la jeune fille dans des romans québécois contemporains, ou plus précisément *des* jeunes filles – si l'on suit les analyses de Martine Delvaux qui démontrent que les jeunes filles sont rarement individualisées, mais plutôt présentées en série. Nous nous intéresserons ainsi au passage de l'enfance à l'âge adulte, à la définition et à la perception de la jeune fille (par elle-même, mais aussi par les autres), à sa vulnérabilité et à ses forces, à ses allié.e.s, mais aussi à la diversité que recouvre ce terme à la fois singulier et collectif. Tenter de conceptualiser ce que sont « les filles » revient aussi à soulever des enjeux de filiation. Nous convoquerons pour ce faire plusieurs perspectives théoriques : l'histoire culturelle, les études féministes, le *care*, l'intersectionnalité, la narrativité et l'intertextualité. À l'heure du mouvement « Me too » qui vise à donner une voix aux femmes victimes d'abus, ce cours permettra d'ausculter à quel point, entre stéréotypes, émancipation et réinvention, le roman contemporain donne la parole aux filles et aux jeunes femmes.

Objectifs du cours

Les objectifs de ce cours sont :

- A. d'affiner les connaissances sur l'histoire littéraire et culturelle québécoise ;
- B. de découvrir des œuvres d'auteur.e.s actuel.le.s de la littérature québécoise
- C. d'affiner les capacités d'interprétation et de réflexion critique en les confrontant à différentes approches théoriques ; de produire des analyses détaillées d'œuvres littéraires;
- D. de parfaire les techniques de rédaction ;
- E. de stimuler la collaboration en groupes.

Œuvres à l'étude

Anaïs Barbeau-Lavalette, *La femme qui fuit*, Montréal, Marchand de feuilles, 2015.

Simon Boulerice, *Javotte*, Montréal, Leméac, 2012.

Martine Delvaux, *Rose amer*, Montréal, Hélio trope, 2009.

Christine Eddie, *Parapluies*, Québec, Éditions Alto, 2012.

Naomi Fontaine, *Kuessipan*, Montréal, Mémoire d'encrier, Coll. « Legba », 2017

Évaluation

Évaluation	Date de l'évaluation	Valeur
Participation active	Toute la durée du cours	10%
Présentation culturelle ou théorique	Semaines 3 à 11	15%
Blogue	Semaines 2 à 11	30%
Projet communautaire	11 octobre	15%
Dissertation littéraire	12 décembre	30%
Total		100%

La participation active

La participation active tient compte de la présence en classe ainsi que de la fréquence et la qualité des interventions durant le cours.

La présentation culturelle ou théorique

Chaque étudiant.e devra faire une présentation orale de 15 minutes devant la classe. Certaines présentations auront pour sujet l'histoire culturelle du Québec : il pourrait s'agir d'un événement ou d'un contexte historique à expliquer et à critiquer pour faciliter la compréhension des œuvres et du sujet. D'autres présentations consisteront à lire un texte théorique et à expliquer les concepts qu'il mobilise aux autres étudiant.e.s. Il pourra s'agir d'une approche méthodologique, d'un concept théorique que nous essaierons ensuite d'appliquer aux textes à l'étude. Des sujets seront proposés par la professeure. La note obtenue tiendra compte du rôle de répondant.e joué lorsque d'autres étudiant.e.s font leur présentation.

Le blogue

Rédigé sur Learn et long d'environ 1,500 mots au total, le blogue est écrit à la première personne du singulier (Je). Exercice préparatoire à la dissertation littéraire, il a pour fonction d'aider les étudiants à trouver et à affirmer leur voix critique, tout en faisant progresser leur réflexion au cours du semestre. Le blogue doit compter un minimum de sept entrées échelonnées tout le long du semestre (quelques dates à respecter) et intégrer quelques citations textuelles. La longueur des entrées peut varier, mais il faut commenter au minimum cinq matériaux de cours différents. Ce peut être une œuvre à l'étude, un concept théorique, poursuivre une discussion commencée en classe, etc. Le blogue a pour but de lancer des perspectives d'étude à discuter en classe, ou de prolonger les réflexions partagées en classe. Le blogue sera évalué à chaque semaine. Il devra compter un minimum de 800 mots à la semaine 7 du semestre.

Le projet communautaire sur la Journée internationale des filles

Dans le cadre de la [Journée internationale des filles](#) célébrée le 11 octobre, les étudiant.e.s devront

collaborer (toute la classe, ou plusieurs petits groupes) pour créer un projet pour sensibiliser la communauté à cette question. Ce projet pourra prendre la forme de vignettes (voir des exemples sur le site) ou se présenter sous forme de projet participatif pour engager la communauté.

La dissertation littéraire

La dissertation littéraire est un travail écrit individuel à préparer à la maison, long d'environ 1,500 mots + bibliographie à remettre à la fin du semestre. Les étudiant.e.s sont encouragés à définir leur propre sujet en consultation avec la professeure. L'introduction rédigée et/ou le plan détaillé de la dissertation devront être remis lors du dernier cours. La dissertation porte sur une ou plusieurs des œuvres littéraires étudiées en classe et devra s'appuyer sur plusieurs références théoriques ou critiques.

Plan du cours

Selon le rythme du groupe et l'actualité politique et culturelle, il est possible que ce programme soit légèrement modifié. [La version la plus à jour du Calendrier se trouve sur Learn.](#) Il faut le consulter au moins une fois par semaine.

Semaine	Date	Matière Thème	Lectures à faire	Évaluations
1	6-13 sept	Introduction : La fille, un personnage paradoxal	<i>Rose amer</i>	Début du blogue
2	17 sept	La mobilité au féminin	<i>Rose amer</i>	
3	24 sept	Sérialité et stéréotypes	<i>Javotte</i>	
4	1 ^{er} oct	Fille contre fille : enjeux narratifs et réécritures	<i>Javotte</i>	
<i>Reading Week</i>				
5	11-18 oct	Perspective historique	<i>La femme qui fuit</i>	Le projet communautaire
6	22 oct	Ambitions et pragmatisme	<i>La femme qui fuit</i>	
7	29 oct	Génération de femmes-filles	<i>La femme qui fuit</i>	Blogue > 800 mots
8	5 nov	Les filles minoritaires	<i>Kuessipan</i>	
9	12 nov	Réinventer les récits dominants	<i>Kuessipan</i>	
10	19 nov	Relations de <i>care</i>	<i>Parapluies</i>	
11	26 nov	Fragilités de l'individu, soutien de la communauté	<i>Parapluies</i>	Fin du blogue
12	3 déc.	Synthèse		Remise du plan
	12 déc.			Dissertation

Règlements du cours

Learn

Learn est une composante essentielle de ce cours. Il est attendu que les étudiants consultent au minimum une fois par semaine le site Learn. La méconnaissance des modules « Présentation » et « Évaluation » pourraient avoir des conséquences significatives sur la réussite dans ce cours. Le calendrier du syllabus donne une idée générale du rythme de cours, mais c'est le Calendrier sur Learn qui constitue la référence

officielle à consulter pour les devoirs, les lectures à préparer et les travaux évalués. Le Calendrier de Learn est mis à jour après chaque classe.

Travail de groupe

Le travail de groupe et la collaboration sont vivement encouragés dans ce cours, mais les travaux évalués doivent être absolument originaux et différents les uns des autres. En cas de ressemblance trop évidente, les notes des étudiants concernées pourraient être abaissées de 40%.

Plagiat

Tout plagiat sera porté à la connaissance du Directeur du département et du vice-doyen (Associate Dean, Faculty of Arts) qui décidera de la sanction. Le plagiat consiste à emprunter un texte ou une partie de texte sans employer les guillemets (« ») et/ou sans en indiquer la source précise (référence bibliographique complète), de façon à ce que le lecteur croie qu'il s'agisse de vos propres mots. Il peut s'agir d'un texte tiré d'un livre, d'un article, d'un site internet ou encore du travail d'un(e) autre étudiant(e), etc. Veuillez noter que soumettre (en tout ou en partie) un travail déjà présenté dans un autre cours est tout aussi inacceptable. Pour plus d'informations, voir les liens indiqués à la fin du plan de cours.

Remise des travaux

La remise tardive d'un travail (sans entente préalable) se verra sanctionnée à raison de 5% par jour. Les travaux remis plus de 7 jours (incluant les fins de semaine) après la date limite ne seront pas acceptés, sauf cas exceptionnel. Sauf circonstance médicale ou exceptionnelle dûment documentée, il n'est pas possible de re-soumettre un devoir ou d'écrire un autre devoir pour compenser une note dont l'étudiant.e ne serait pas satisfait.e.

Absence

Seules les absences justifiées (et pour des motifs majeurs) seront excusées et sur présentation du formulaire [Illness Verification Form](#). Les pénalités pour des absences trop nombreuses seront détaillées dans la partie « Évaluation » de Learn. En cas d'absence, la professeure ne répondra pas aux courriels ou aux appels téléphoniques demandant des informations sur le contenu d'une classe manquée. Le fait de partir en vacances n'est pas une raison valable.

Soutien

En cas de difficulté, la professeure se tient disponible pour vous écouter, vous soutenir et éventuellement vous diriger vers les services compétents pour vous aider ([Campus Wellness](#), [Counselling Services](#), [AccessAbility](#), etc.)

Intellectual Property

Students should be aware that this course contains the intellectual property of their instructor and/or the University of Waterloo. Intellectual property includes items such as:

- Lecture content, spoken and written (and any audio/video recording thereof);
- Lecture handouts, presentations, and other materials prepared for the course (e.g., PowerPoint slides);

- Questions or solution sets from various types of assessments (e.g., assignments, quizzes, tests, final exams); and
- Work protected by copyright (e.g., any work authored by the instructor or used by the instructor with permission of the copyright owner).

Course materials and the intellectual property contained therein, are used to enhance a student's educational experience. However, sharing this intellectual property without the intellectual property owner's permission is a violation of intellectual property rights. For this reason, it is necessary to ask the instructor and/or the University of Waterloo for permission before uploading and sharing the intellectual property of others online (e.g., to an online repository).

Permission from an instructor or the University is also necessary before sharing the intellectual property of others from completed courses with students taking the same/similar courses in subsequent terms/years. In many cases, instructors might be happy to allow distribution of certain materials. However, doing so without expressed permission is considered a violation of intellectual property rights.

Please alert the instructor if you become aware of intellectual property belonging to others (past or present) circulating, either through the student body or online. The intellectual property rights owner deserves to know (and may have already given their consent).

Department policy

The Department reserves the right to refuse admission to, and/or credit for, any of its language courses to a student who has, in the view of the Department, a level of competence unsuited to that course.

University policies

Academic Integrity

Academic Integrity: In order to maintain a culture of academic integrity, members of the University of Waterloo are expected to promote honesty, trust, fairness, respect and responsibility.

Discipline: A student is expected to know what constitutes academic integrity, to avoid committing academic offences, and to take responsibility for his/her actions. A student who is unsure whether an action constitutes an offence, or who needs help in learning how to avoid offences (e.g., plagiarism, cheating) or about "rules" for group work/collaboration should seek guidance from the course professor, academic advisor, or the Undergraduate Associate Dean. When misconduct has been found to have occurred, disciplinary penalties will be imposed under Policy 71 – Student Discipline. For information on categories of offenses and types of penalties, students should refer to [Policy 71 - Student Discipline](#).

Grievance: A student who believes that a decision affecting some aspect of his/her university life has been unfair or unreasonable may have grounds for initiating a grievance. Read [Policy 70 - Student Petitions and Grievances](#), Section 4.

Appeals: A student may appeal the finding and/or penalty in a decision made under Policy 70 - Student Petitions and Grievances (other than regarding a petition) or Policy 71 - Student Discipline if a ground for an appeal can be established. Si vous avez lu le syllabus jusqu'ici, envoyez-moi un courriel et vous obtiendrez une extension de trois jours pour rendre votre dissertation finale. Read [Policy 72 - Student Appeals](#).

Other sources of information for students:

[Academic Integrity website \(Arts\)](#)

[Academic Integrity Office \(UWaterloo\)](#)

Accommodation for Students with Disabilities

Note for students with disabilities: The [AccessAbility Services](#) office, located on the first floor of the Needles Hall extension (1401), collaborates with all academic departments to arrange appropriate accommodations for students with disabilities without compromising the academic integrity of the curriculum. If you require academic accommodations to lessen the impact of your disability, please register with the AS office at the beginning of each academic term.